PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 août 2019 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Suzane Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE: 20 h 00

- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**

5. LOISIRS ET CULTURE

a) Demande de salle gratuite pour l'activité de la Fabrique du 11 août

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

a) Autorisation d'une dépense pour achat d'un afficheur de vitesse

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Résolution d'appui pour la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ par G.St-Jean
- b) Remplacement des lumières de rues : signature du contrat avec Énergère

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Autorisation d'une dépense pour renouvellement des pièces d'inventaire d'aqueduc :
- b) Autorisation d'une dépense pour le remplacement des pneus du tracteur
- c) Modification à l'entente de la Régie I.A.E.P.H.V.
- d) Autorisation d'une dépense pour le permis d'utilisation de pesticides

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

- a) Autorisation d'une dépense pour ajout de protection d'assurance cyber-risques
- b) Mandat à Me Stephane Reynolds de la firme d'avocats Cain Lamarre
- 10. VARIA
- 11. **COURRIER**
- 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ____ H ____

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-126 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE:

2019-08-127 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET	CULTURE	
C1900195	Daniel Beaudry, musiciens pour Marché Éphémère	250.00\$
C1900197	Kantaloup-Design, corroplast pour Marché Éphémère	235.70\$
C1900198	Ministre des Finances, permis utilisation pesticides	190.00\$
C1900199	Petite caisse, pour rembourser dépôts sur 50 chandails de baseball	500.00\$
C1900214	Charles Krans, remboursement rouleau papier à dessin biblio	42.71\$
C1900219	Laudiom, remplacer système de son centre communautaire	3 828.16\$
C1900225	C.F.G.L. Métaux Inc, médailles pour baseball	203.51\$
PROTECTIO	ON DES BIENS ET DE LA PERSONNE	
C1900212	RIM Incendie Mont St-Grég et Ste-Brigide, TPI 26 mai au 22 juin	368.02\$
C1900216	Municipalité de St-Armand, entraide 461 rg Ste-Marie 28 mai	270.16\$
C1900220	Groupe GFE Inc., vérification annuelle des extincteurs	198.91\$
URBANISMI	E ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	
C1900223	Aménagements Paysagers B.B.Enr, fleurs annuelles	293.75\$
HYGIÈNE D	U MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE	
C1900210	L'Homme & fils, peinture, bois, cables	746.37\$
C1900213	Municipalité de Henryville, assainissement 1er trimestre 2019	6 432.37\$
C1900217	Commission scolaire des Trois-Lacs, formation René Dulude	1 709.45\$
C1900218	J.L.M. Inc., balayage des rues	293.19\$
C1900221	EMCO Corporation, pièces pour borne-fontaine #23	421.32\$
C1900222	Société Mutuelle de Prévention, forfait SST juillet à décembre	287.44\$
ADMINISTR	ATION GÉNÉRALE	
C1900211	Éditions juridiques FD, mise à jour lois municipales	107.10\$
C1900214	Charles Krans, remboursement pièce polisseuse	70.37\$
C1900215	Papeterie Cowansville, caisse de papier	53.93\$
C1900224	Josée Rochette, déplacement Rencontre Carrefour Biblio	43.20\$
C1900226	Suzane Ouellette, honoraires professionnels juin et juillet	2 303.00\$

2019-08-128 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 18 848.66\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

18 848.66\$

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Pour un total de:

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élu Salaire des em Salaire des por	ployés (admin., voirie et parc)	mois août 2019 mois juillet 2019 mois juin 2019	3 356.87\$ 8 159.06\$ 1 758.01\$
C1900205	Super Soir Venise, achat diesel		136.91\$
C1900206	Enrofins Environex, analyses d'ea	u	239.15\$
C1900207	Garage Yves St-Laurent, achat ess	ence	206.15\$
C1900208	GESTIM, service d'inspection mu	ınicipale juillet	3 099.62\$
C1900209	Receveur Général, retenue sur sala	aire	323.27\$
L1900054	MRC Haut-Richelieu, matières ré	siduelles août 2019 + frais	5 598.91\$
L1900064	Hydro-Québec, centre communau	taire au 20 juin	465.40\$
	Hydro-Québec, lumières de rues	-	663.48\$
L1600065	Hydro-Québec, centre communau	taire au 15 juillet	253.94\$
	Hydro-Québec, garage/loisirs	•	254.67\$
	Hydro-Québec, PM1		212.78\$
L1900067	Receveur général du Canada, DAS	S juin 2019	2 823.03\$
L1900068	Ministre du Revenu du Québec, D	•	7 072.20\$
L1900069	Desjardins service de cartes, cong		1 248.32\$

Dépenses autorisées par résolution

Pour un total de :

C1900196	Artysan Productions, contribution financière 18 ^e exposition (2019-07-105)	50.00\$
C1900200	B.Frégeau & fils, aqueduc 686 rang de la Baie (2019-05-074)	5 748.75\$
C1900201	Financière Manuvie, 1 ^{er} au 31 août (2019-06-098)	2 455.27\$
C1900202	FNX INNOV, coordination avec MTQ (2019-02-034)	968.66\$
C1900203	Terrassement Bourgeois, tonte du gazon versement 2 (2018-05-081)	2 625.26 \$
C1900204	Info-Excavation, Adhésion et cotisation (2019-05-076)	150.90\$

Pour un total de : 11 998.84\$

35 871.77\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LA JOURNÉE FAMILIALE DE LA FABRIQUE LE 11 AOÛT

2019-08-129 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la gratuité de la salle du Centre communautaire pour la journée familiale de la Fabrique St-Sébastien qui se tiendra dimanche le 11 août 2019; D'abroger la résolution 2019-07-108. ADOPTÉE.

<u>6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE</u>

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT la demande de résidents pour l'installation d'un afficheur de vitesse sur le rang Dussault afin de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du village;

2019-08-130 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse au prix de 4182\$ incluant la livraison auprès de Trafic Innovation inc de St-Eustache. ADOPTÉE.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) RÉSOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Mme Gisèle St-Jean, au nom de G. St-Jean inc, pour une utilisation à d'autres fins qu'agricoles d'une partie du lot 4 776 736 documenté par M. Samuel Comtois, agronome au Groupe PleineTerre;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une autorisation pour déplacer l'emplacement du droit acquis sans en modifier la superficie;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé par la demande ne modifie aucunement le potentiel agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle du lot visé est un terrain résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise aucun changement avec l'utilisation actuelle du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'entraine aucune nouvelle contrainte concernant l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE aucun autre emplacement ne peut être utilisé pour réduire les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne modifie aucunement la superficie de la propriété pour pratiquer l'agriculture et fait en sorte de redonner des infrastructures agricoles à la section agricole du lot 4 776 736 soit un bâtiment d'élevage et une fosse à lisier;

CONSIDÉRANT QUE la demande pourrait être bénéfique sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle configuration demandée désenclave ce terrain résidentiel en permettant un chemin d'accès à partir de la route;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le plan de développement de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE:

2019-08-131 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil municipal de Saint-Sébastien appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Mme Gisèle St-Jean, au nom de G. St-Jean inc, et recommande à la Commission d'approuver ladite demande. ADOPTÉE.

B) REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DE RUE : SIGNATURE DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 8 août 2018 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 22 juillet 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres.;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ciaprès en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE :

2019-08-132 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:

- Remplacement de 8 fusibles (excluant porte fusible), au montant de 232,51 \$;
- Remplacement de 8 fusibles simples (incluant porte fusible), au montant de 620,02 \$;
- Remplacement de 4 fusibles doubles (incluant porte fusible), au montant de 406,89 \$;
- 8 câblages (poteau de bois), au montant de 839,61 \$;
- 8 câblages (poteau de métal ou béton), au montant de 775,03 \$;
- 4 mises à la terre (MALT), au montant de 503,77 \$;
- 1 émondage, au montant de 322,93 \$;
- Conditions de chantier (4) camion escorte, au montant de 581,27 \$;
- Conditions de chantier (8) signalisation, au montant de 1 162,54 \$;
- Installation de 71 plaquettes d'identification, au montant de 859,80 \$.

QUE Monsieur Martin Thibert, maire, et Madame Suzane Ouellette, directrice générale par intérim, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à débourser une somme de 30 947.63 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère ;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même les sommes prévues au budget 2019.

ADOPTÉE.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LES PIÈCES D'INVENTAIRE D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir l'inventaire des pièces d'aqueduc pour parer à toute urgence;

2019-08-133 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat des pièces manquantes à l'inventaire d'aqueduc chez le fournisseur Réal Huot de St-Hubert au prix de 1169.14\$ plus taxes. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE REMPLACEMENT DES PNEUS DE TRACTEUR

2019-08-134 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 2 pneus pour le tracteur chez le fournisseur Équipement Guillet de Sabrevois au prix de 237.60\$ plus taxes. ADOPTÉE.

C) MODIFICATION À L'ENTENTE DE LA RÉGIE I.A.E.P.H.V.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de St-Sébastien souhaitent maintenir l'entente de la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise mais considèrent qu'il y a lieu de procéder à certaines précisions au niveau des définitions;

2019-08-135 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la modification à l'entente intermunicipale telle que décrit par la résolution 2531-201907 de la Régie I.A.E.P.H.V.;

QUE cette résolution abroge la résolution 2018-12-173.

QUE Monsieur Martin Thibert, maire, et Madame Suzane Ouellette, directrice générale par intérim, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente modifiée. ADOPTÉE.

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE PERMIS D'UTILISATION DE PESTICIDES

2019-08-136 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de payer la somme de 190\$ au Ministre des Finances du Québec pour le permis d'utilisation de pesticides par René Dulude. ADOPTÉE.

C1900198 Ministre des Finances, permis utilisation de pesticides 190.00\$

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR PROTECTION D'ASSURANCE CYBER-RISQUES

2019-08-137 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout de la garantie cyber-risques au prix de 500\$ annuellement auprès de la MMQ. ADOPTÉE.

B) MANDAT À Me STÉPHANE REYNOLDS DE LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE

2019-08-138 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à la majorité des conseillers présents de confier le mandat à Me Stéphane Reynolds de la firme d'avocat Cain Lamarre pour représenter la Municipalité de St-Sébastien au Tribunal administratif du travail. ADOPTÉE.

|--|

11. COURRIER

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-08-139 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h05. ADOPTÉE.

Martin Thibert,	Suzane Ouellette,
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim